

## FICHE DE POSTE

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°39-4</b>
	<b>INTITULE du POSTE</b>	<b>Enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement ITEP Centre Est</b>
	<b>PLACE du POSTE</b>	Le poste est situé à mi-temps à l'école élémentaire Malpassé les Oliviers (13 <sup>e</sup> arrondissement de Marseille) ainsi qu'à mi-temps dans l'Institut Thérapeutique et Pédagogique « Centre-Est » situé dans le 13 <sup>e</sup> arrondissement et le territoire s'y rattachant.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Les ITEP ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant de <b>troubles psychologiques et du comportement</b> . Ces établissements disposent de plusieurs outils, pour favoriser la mise en œuvre d'aides concrètes et de moyens spécialisés en direction de l'enfant dans son milieu de vie habituel. La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences de ces cycles et du socle commun de connaissances et de compétences. La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment : les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ; les collaborations particulières avec les établissements scolaires ; l'enseignement dispensé dans le cadre de l'établissement ou du service.
	<b>MISSIONS</b>	L'enseignant est le référent des questions pédagogiques au sein l'UE pendant le temps de scolarisation au sein de l'école élémentaire Malpassé les Oliviers. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de cette structure (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs ...) et participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement ou de formation. Il construit et coordonne les projets des élèves avec les classes d'origine. Il participe aux équipes pédagogiques et aux équipes de suivi scolaire. A ce titre, il peut se déplacer dans les différents lieux d'accueil des enfants accueillis.
	<b>COMPETENCES</b>	Savoir travailler en équipe. Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles du comportement, de la conduite et des apprentissages. Savoir mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées. Savoir mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant. La coopération entre les enseignants de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés permettent d'évaluer, analyser et suivre l'évolution de l'élève, échanger avec sa famille et faire évoluer si nécessaire le projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les professionnels non enseignants de l'établissement ou du service médico-social contribuent étroitement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (article D312-10-10 CASF). Lorsqu'il est sur le site de l'école élémentaire des Oliviers, l'enseignant sera en doublette avec un professionnel éducatif ou thérapeutique de l'ITEP.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS</b> (diplômes ou expérience)	<b>Qualification : Etre titulaire du CAPPEI (ex CAPA-SH option D)</b>
	<b>NOMINATION</b>	.L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24H face aux élèves + 2 heures de synthèse
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les candidatures doivent être transmises s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : - un curriculum vitae, une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) - L'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. sera transmise directement par courriel à l'inspection de l'éducation nationale ASH MARSEILLE ( <a href="mailto:ce.01330881@ac-aix-marseille.fr">ce.01330881@ac-aix-marseille.fr</a> ). Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (par courriel)
	<b>CONTACT</b>	secrétariat ASH MARSEILLE au 04 84 35 81 10